



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.3. Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif : fixation du droit d'entrée ; décision

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette organise chaque année le Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI);

Considérant que l'EFFI fait honneur à son titre et donne la possibilité à créer un échange entre générations sur des thèmes, réalités ou vécus touchant des personnes de différents âges, de différentes cultures avec des besoins et ressources spécifiques;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un droit d'entrée pour les différentes séances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver la taxe relative au droit d'entrée aux séances du Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI) à hauteur de 5 euros par personne par séance.

en séance

date qu'en tête